

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 19/06/2014 à 20h30**

Convocation du CM du 13/06/2014

Présents : DELESTRE Daniel, Maire, ESTEVA Rose-Marie, DELES Valérie, BONFILL Jean, Adjoint.

CHADEFAUX Agnès, DELUC ESTEVA Nathalie, FRIGOLA Albert, MARTINEZ Sandrine, ORRIOLS Michel, PUENTE Marc, REIG Nadine.

Absents excusés : CIURANA Roger, CLEMENT Bernard, DE PASTORS Elisabeth, LAFFONT Alain.

Procurations : De CLEMENT Bernard à CHADEFAUX Agnès

De CIURANA Roger à BONFILL Jean

De DE PASTORS Elisabeth à DELESTRÉ Daniel

De LAFFONT Alain à DELES Valérie

*Monsieur ORRIOLS Michel a été nommé secrétaire de séance.*

**1-DESIGNATION DES DELEGUES CONTRAT RIVIERE DU SEGRE :**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal le 28 mars 2014, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner les membres qui représenteront la commune au Comité Rivière du Sègre. Ainsi, Monsieur CIURANA Roger est nommé délégué titulaire et Monsieur FRIGOLA Albert, délégué suppléant.

*Adoption à l'unanimité,*

**2-DESIGNATION DES DELEGUES STATION VERTE ET AIR LANGUEDOC ROUSSILLON :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à la Fédération Française des Stations Vertes et qu'il convient donc de désigner un délégué qui siègera aux assemblées délibérantes de la Fédération. Ce délégué pourra s'il le souhaite présenter sa candidature au poste d'administrateur de la Fédération. Le Conseil Municipal désigne Madame DELUC ESTEVA Nathalie comme déléguée pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération Française des Stations vertes. Mme DELUC ESTEVA Nathalie est également désignée par le Conseil Municipal en qualité de correspondante auprès de l'association AIR LANGUEDOC ROUSSILLON, association agréée de surveillance de la qualité de l'air de la région Languedoc Roussillon dont le siège est à Montpellier.

*Adoption à l'unanimité,*

**3-DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE :**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal le 28 mars 2014, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un correspondant défense, dont le rôle consiste à sensibiliser la population aux thématiques de la défense. Ainsi, le Conseil Municipal désigne Madame DE PASTORS Elisabeth en qualité de correspondante défense de la commune.

*Adoption à l'unanimité,*

**4-PROPOSITION VENTE COUPES BOIS PRINTEMPS 2015 (PARCELLES 16.2, 17.2, 26.2, 27.2) :**

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet d'inscription à l'état d'assiette 2015 par l'ONF des coupes de bois sur les parcelles 16.2, 17.2, 26.2, 27.2 et demande que ces coupes soient mises en vente au printemps 2015. Le Conseil Municipal confie à l'ONF la fixation du prix de retrait.

*Adoption à l'unanimité,*

## **5-LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE MECENAT POPULAIRE AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE ST-PIERRE :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'intervention de la fondation du patrimoine dans la restauration des vitraux de l'église St-Pierre par le biais du lancement d'une campagne de mécénat populaire.

Les fonds mobilisés par la fondation peuvent être complétés, sous certaines conditions, par l'octroi d'une subvention maximale de 15.000 euros. Le coût estimatif des travaux est de 22.300 € à répartir entre la commune, la fondation du Patrimoine, Le Conseil Général des Pyrénées Orientales et les dons récoltés par souscription. Le Conseil Municipal autorise l'intervention de la Fondation du Patrimoine aux côtés de la commune dans les travaux de restauration des vitraux de l'église St-Pierre grâce à la constitution d'un dossier de demande préalable et à la signature d'une convention de labellisation des travaux à réaliser.

*Adoption à l'unanimité,*

## **6-CLASSEMENT VOIRIE ET RESEAUX DU LOTISSEMENT « SOL I NEU » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ; ETABLISSEMENT DE L'ACTE PAR MAÎTRE JANER DOMINIQUE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les propriétaires du lotissement « Sol i Neu » ont demandé que la voirie et les réseaux du lotissement soient transférés dans le domaine public communal.

En 1987, MAÎTRE CALMET Jean, Notaire à Prades, avait été chargé par le lotisseur Monsieur MUSSO Sauveur de la vente des parcelles. Monsieur le Maire propose aujourd'hui, afin de faciliter l'opération de transfert, de désigner Maître JANER Dominique, Notaire à Prades et successeur de Maître CALMET, pour l'établissement de l'acte.

Le transfert à l'amiable de la voirie et des réseaux du lotissement « Sol i Neu » dans le domaine communal est accepté par le Conseil Municipal et Mme JANER Dominique est désignée pour l'établissement de l'acte authentique de transfert.

*Adoption à l'unanimité,*

## **7-DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :**

DM1 : 1<sup>ère</sup> décision modificative au budget communal 2014 :

a) Modification d'imputation à la demande du TP et du contrôle de légalité impliquant une nouvelle ventilation des dépenses et crédits sans conséquence sur l'équilibre budgétaire déjà voté.

Inscription du produit des cessions d'immobilisations ( terrains lotissement Le Mouilla = 157.973 €) du compte 775 ( recette de fonctionnement) au compte 21 - ligne 024- ( recette d'investissement).

En conséquence : ouverture de crédits sur la section investissement et diminution de crédits sur la section fonctionnement.

b) annulation d'une recette sur 2013 et reprise sur 2014 (vente d'électricité photovoltaïque à EDF)

c) ouverture d'une ligne de crédits en vue du remboursement FPIC 2013

DM2 : 2<sup>ème</sup> décision modificative au budget communal 2014 :

- virement de crédits du compte D-202 (frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre) vers le compte D-2111 (terrains nus) pour payer les frais d'actes liés à l'achat des terrains pour l'extension de la Z.A.E.

*Adoption à l'unanimité,*

## **AFFAIRES EN COURS**

### **A-PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE ET RYTHMES SCOLAIRES**

Suite au rendez-vous avec le DASEN et à sa venue sur site le 16/06/14 avec notamment la visite de l'école d'Osséja, les 3 postes d'enseignants sont conservés pour 2014/2015, condition nécessaire au maintien du RPI.

M. Rouquette a pu apprécier en direct les locaux mis à disposition, leur adaptabilité et leur fonctionnalité. Il a annoncé le départ de M. Garcia qui sera remplacé par M. Philippe Bertin.

Madame DELES Valérie présente à l'assemblée le projet éducatif de territoire au sein duquel le RPI « Osséja/Palau-De-Cerdagne » propose de positionner le temps d'accueil périscolaire (TAP) le vendredi après-midi, de 13h30 à 16h30 pour Osséja/Palau et le jeudi AM pour Enveitg.

La mise en œuvre du PEDT, pris en charge par le SIVU Enfance Jeunesse de la Vallée de la Vanéra fera également appel aux associations locales afin de proposer des animations de qualité en corrélation avec le projet pédagogique.

La proposition de nouveaux rythmes scolaires ainsi que le PEDT sont actuellement en attente de validation par le Recteur d'Académie.

**B-MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT :**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la motion de soutien transmise à l'AMF qui a décidé d'engager une action collective de toutes les communes pour alerter le gouvernement sur les conséquences de la baisse des dotations de l'état aux collectivités locales. Celles-ci risquent en effet d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

La commune d'Osséja rappelle que les communes et les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les enjeux de notre société que ce soit la vie quotidienne des habitants, l'accompagnement des entreprises présentes sur le territoire l'investissement public pour le soutien de la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera nos citoyens déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant nécessaire au redressement des comptes publics.

La commune d'Osséja soutient donc les demandes de l'AMF qui sont les suivantes :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'état,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

**C : QUESTIONS DIVERSES**

- Mme Agnès CHADEFaux alerte le conseil municipal sur l'état de dangerosité de la route forestière. Michel Orriols précise qu'une 1<sup>ère</sup> remise en état par le syndicat de voirie est prévue à l'automne pour un montant de 60.000 €.
- Mme Esteva informe l'assemblée que messieurs Barrau et Julia demandent un dépôt de gerbe pour le 18/06
- Débat sur l'avenir des établissements de santé.

Le Maire

Daniel DELESTRÉ

Fin du Conseil Municipal à 23h30.

Le Secrétaire de Séance,

Michel ORRIOLS